



## COVID-19 : Mesures de protection de la population valloisienne

Afin de protéger les habitants de Val-de-Travers et de limiter au maximum les risques sanitaires liés au coronavirus (COVID-19), le Conseil communal a pris les décisions suivantes qui sont entrées en vigueur le mardi 17 mars et jusqu'à nouvel avis :

- Tous les guichets communaux ainsi que le secrétariat du collège de Longereuse sont fermés au public.
- Le Centre sportif régional ainsi que la bibliothèque communale de Fleurier sont également fermés au public.
- Le marché hebdomadaire de Fleurier n'aura pas lieu dès ce vendredi 20 mars et jusqu'à nouvel avis.
- Il n'est plus possible de louer les infrastructures communales (salles de

conférences et de spectacles, structures sportives, places de village ou temples) pour des manifestations privées et publiques.

- Les dépôts de cendres ne pourront plus avoir lieu dans les cimetières communaux.
- Nous vous déconseillons fortement de fréquenter les places de jeux, les jardins publics et les terrains de sport.
- Nous vous recommandons vivement de limiter vos déplacements et de renoncer aux interactions sociales physiques.

**Le COVID-19 ne sera vaincu qu'avec la participation de tous !**

(Plus de détails dans le communiqué de presse que vous trouverez en page une)



Au Vallon – Entre Môtiers et Fleurier avant la correction de l'Areuse (6/24)

© MRVT



## Echo des autorités

### COVID-19 : effets sur la facturation des frais de garde

À la suite des nombreux changements survenus dans la gestion des structures communales d'accueil, le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement fait part aux parents des incidences de ces changements sur le processus de facturation.

**Cas 1. Votre enfant a été accepté en accueil d'urgence**

Compte tenu de la nature très particulière de l'accueil d'urgence que nous avons dû installer dans un laps de temps extrêmement court, nous ne connaissons pas encore les modalités financières

de cet accueil qui pourraient être mises à votre charge. En effet, des discussions devront avoir lieu entre le canton et les communes afin de déterminer le mode de financement de cet accueil d'urgence. Nous ne manquerons pas d'informer les parents concernés dès que celui-ci aura été déterminé.

**Cas 2. Votre enfant était accueilli précédemment mais n'a pas été accepté en accueil d'urgence**

Vous devrez honorer les factures liées à l'accueil de votre enfant jusqu'au vendredi 13 mars.

À partir de cette date et jusqu'à ce que nous puissions reprendre une activité conventionnelle dans nos structures d'accueil, aucun autre frais de garde ne sera mis à votre charge.

Nous vous remercions pour votre immense collaboration en ces temps difficiles.

## EN BREF

**Retour sur la cérémonie des nouveaux arrivants**

Jeudi 5 mars dernier, les autorités communales ont accueilli à la salle Fleurisia les nouveaux habitants de notre commune lors d'une cérémonie qui s'est voulue à la fois simple et conviviale. Malgré les nombreuses invitations envoyées (aux Néo-Valloisiers mais également aux conseillers généraux), seules 45 personnes ont fait le déplacement à Fleurier pour entendre les mots de bienvenue du président du Conseil communal. Le verre de l'amitié qui a prolongé cette soirée a permis à toutes et à tous d'échanger largement et cordialement, et de faire connaissance. Pour redonner du dynamisme à cet événement, la Chancellerie va désormais plancher sur un nouveau concept à même d'intéresser un plus large public.

## ANNONCES

### Arrêtés de circulation routière

Arrêté concernant le stationnement dans le village de Noiraigue. Arrêtés temporaires concernant Saint-Sulpice La Ferrière, Fleurier ruelle Vaucher et rue Belle-Roche.

Les arrêtés sont disponibles sur [www.val-de-travers.ch/page/arretes](http://www.val-de-travers.ch/page/arretes)

### À la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours un poste d'assistant socio-éducatif (H/F) à 55% ou d'éducateur de l'enfance (H/F) à 55%. Délai de postulation : 3 avril 2020. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi).

Le Conseil communal met au concours la convention de ramonage pour le secteur de la commune de Val-de-Travers pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Retrouvez toutes les informations sur notre page : [www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2020-03/200316-mise-concours-ramonage.pdf](http://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2020-03/200316-mise-concours-ramonage.pdf)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### COVID-19 : report ou annulation des manifestations

Les manifestations suivantes sont reportées à une date ultérieure, qui sera communiquée aux invités une fois la pandémie sous contrôle :

- Mardi 24 mars : rapport de la sécurité publique
- Samedi 28 mars : journée des naissances
- Vendredi 3 avril : réception des nouveaux citoyens
- Jeudi 7 mai : cocktail des entreprises

Les événements suivants sont purement et simplement annulés :

- Lundi 23 mars : conférence liée à la Journée internationale de la forêt
- Vendredi 27 mars : célébration du changement d'heure
- Du 27 au 29 mars : pain des horlogers

### COVID-19 : information en ligne

Retrouvez sur notre site Internet, sous [www.val-de-travers.ch/page/communication-concernant-covid-19](http://www.val-de-travers.ch/page/communication-concernant-covid-19), toutes les communications communales ainsi que les liens vers les différents services et organismes officiels.